

ANDRÉ
ROELANTS
Président
BIL



La Banque privée, une priorité pour le Luxembourg

Gestion d'actifs et banque privée sont des métiers essentiels pour le Luxembourg qui cherche à anticiper les développements réglementaires.

■ La banque privée reste-t-elle un axe de développement privilégié pour les banques luxembourgeoises ?

Le métier de banque privée s'est développé progressivement à Luxembourg depuis les années 70 et aujourd'hui, dans beaucoup de banques, c'est un métier à part entière. Néanmoins, la stratégie menée est variable d'une banque à

l'autre, en fonction également de la nationalité.

Les banques suisses, belges, hollandaises ont chacune un rôle qui peut être différent. Pour les banques belges et hollandaises, la banque privée est l'activité dominante alors que les banques suisses l'exercent à travers la gestion collective (Opvcm). L'exemple des banques allemandes est plus clair, car leurs activités de banque privée représentent environ 20 % de l'ensemble, les crédits internationaux constituant toujours leur activité principale.

■ Et pour la Banque internationale à Luxembourg (BIL) ?

La banque privée contribue pour moitié au résultat net de la BIL, qui au sein du groupe Dexia représente plus de 90 % de ce métier. C'est la raison pour laquelle la BIL a été appelée à piloter ce troisième métier du groupe Dexia (*en-cadré*). Nous avons une activité complète de banque privée en liaison avec nos filiales dans d'autres pays, notamment la Suisse, qui est notre filiale la plus importante.

Rappelons par ailleurs que le Luxembourg est le 3^e marché mondial dans l'administration de fonds

“ Nous voulons que le débat sur l'épargne s'inscrive dans le contexte d'une fiscalité européenne globale. ”

(486,4 milliards d'euros à la fin 1998), après les Etats-Unis et la France (503,1 milliards d'euros).

■ Comment fonctionne ce réseau international de banques privées ?

Nous avons une stratégie commune et nous nous organisons de manière à développer les activités sur la base d'une organisation centralisée. Ceci nous a amenés à créer, sous une forme juridique séparée, le pôle de Dexia Asset Management qui assure la gestion financière.

En France, nous travaillons à implanter d'ici à la fin de l'année les mêmes systèmes de traitement des informations chez Dexia Banque privée, qui est l'ancienne BIMP. La Suisse utilisera le même système au 30 juin 1999. Ce système permet d'avoir une intégration et une ligne de conduite, tout en laissant un développement commercial et une relation spécifique avec la clientèle dans les différents pays. Notre souci aujourd'hui est d'aller le plus loin possible dans l'intégration mais sans détruire les caractéristiques de chaque marché.

■ Comment se caractérise votre offre commerciale ?

Nous avons une offre globale qui couvre, dans le domaine de la banque privée, la gestion discrétionnaire de portefeuille individuel, la gestion de conseil commissionnée où le client partage la décision, toute une série de produits spécifiques qui se sont développés en aval, et la

La BIL dans le groupe Dexia

Dexia qui va prendre 100 % du capital de la BIL, a fait de cet établissement son pôle de gestion d'actifs et de banque privée, en créant une filiale commune Dexia Asset Management pour exercer son activité de gestion financière d'actifs, et en soutenant la stratégie de croissance externe de la BIL (acquisition de la BIMP, de UBS Asset Management France...). Dexia gèrait au 31 décembre 1998 29,3 milliards d'euros avec un objectif de 50 milliards à la fin 2001.

gestion de Sicav. Cette offre intègre l'ensemble des besoins exprimés par la clientèle, en grande partie étrangère puisqu'il n'y a que 440 000 Luxembourgeois. En banque privée, les étrangers représentent 80 % de la clientèle de la BIL, essentiellement des Belges et des Allemands.

■ Quel est l'impact de l'euro pour la banque privée ?

Pour notre part, nous avons regroupé toutes nos Sicav et créé une gamme Dexia, qui est une famille de fonds uniques. Nous enregistrons ces Sicav pour pouvoir les distribuer dans tous les pays de la zone euro. Le nombre de fonds n'a pas décréu et nous allons de plus en plus,

comme la plupart des groupes bancaires, vers des fonds à thèmes sectoriels, notamment des fonds de croissance que nous appelons XXI^e siècle.

Toutes les Sicav ont été libellées en euro mais elles sont gérées suivant les centres de compétence. Par exemple, c'est Dexia Asset Management Belgique qui prend en gestion toutes les Sicav de droit belge. Il y a des compétences à différents endroits qui sont utilisées pour éviter les doubles emplois.

Mais pour avoir réellement un marché européen unique en banque privée, il y a encore beaucoup à faire. L'enregistrement des fonds dans les différents pays européens pour en faire la promotion publique, reste une contrainte. Il y en a d'autres : ainsi, la France impose la déclaration de transferts supérieurs à 50 000 francs. C'est un seuil très bas pour la banque privée.

“ Pour avoir réellement un marché européen unique en banque privée, il y a encore beaucoup à faire. ”

■ Est-ce qu'Internet a un impact important ?

L'utilisation d'Internet est stratégique, notamment dans nos activités. Le nombre de personnes qui se connectent va croissant. Cela ...

demande encore un effort de promotion important, sans que l'on sache quand ce canal connaîtra un réel développement, 2001 ou 2002.

■ Avez-vous des stratégies marketing différentes en fonction des pays ?

Il y a des différences de comportements. Nos produits sont bien sûr présentés en quatre langues et adaptés aux différentes cultures. Ainsi l'Allemagne a peu développé les Sicav et a favorisé les obligations émises par les banques hypothécaires, ce qui n'existe pas dans d'autres pays, où les émissions gouvernementales dominent (Belgique, France). Le Luxembourg a une culture qui correspond à cet environnement puisque tout notre personnel est multilingue. Cela explique aussi certains développements dans le domaine de l'industrie des fonds d'investissement, tourné vers des clients institutionnels.

■ Quels sont les atouts de Luxembourg dans la gestion de fonds ?

Le gouvernement à Luxembourg a toujours été très pragmatique dans son approche et a anticipé certaines évolutions. Cela a réussi avec les fonds d'investissement pour lesquels le gouvernement a très vite mis en place un cadre juridique et légal proche de



La BIL en chiffres

	31.12.1998 (en euros)	Évolution/ 1997
Total de bilan	29,6 milliards	+ 8,9 %
Fonds propres	1,49 milliards	+ 10,2 %
PNB (hors revenus extraordinaire)	564,2 millions	+ 34,2 %
Part du groupe	121,5 millions	+ 35,6 %

la directive européenne, ce qui nous a donné une certaine avance et nous a permis d'ouvrir la distribution en Europe pour des fonds étrangers. Les fonds américains, par exemple, ont créé des fonds de droit luxembourgeois pour bénéficier de la directive LPS.

■ Quel est le produit sur lequel vous travaillez aujourd'hui ?

Nous misons sur les fonds de pension internationaux. Nous espérons qu'une loi va être adoptée avant les élections de juin 1999, qui nous permettra de développer ce produit avec deux types de fonds : les fonds à contribution définie et d'autres qui restent sous forme de fonds communs à buts définis. Pour rester compétitive, la place de Luxembourg doit anticiper les évolutions avec une approche de marché assez pragmatique et qui tient compte des besoins d'une clientèle internationale.

■ Le projet européen sur la fiscalité de l'épargne va être de nouveau discuté en juin par les Quinze. Est-il acceptable pour le Luxembourg ?

Ce projet n'est pas très réaliste. Il

est trop administratif, très risqué pour l'ensemble de la zone de l'Union européenne, tant qu'il y a des pays qui ne sont pas soumis à cette fiscalité, comme la Suisse. Nous ne refusons pas de parler de la fiscalité de l'épargne mais nous voulons que ce débat s'inscrive dans le contexte d'une fiscalité européenne globale. L'harmonisation fiscale couvre la fiscalité des sociétés, la fiscalité directe ou indirecte des personnes physiques et la fiscalité des revenus de l'épargne.

Dans le cadre de la fiscalité des sociétés, par exemple, il y a une concurrence très agressive et l'on a relevé 80 systèmes dans différents pays, dont les plus connus sont les centres de coordination en Belgique et les sociétés irlandaises qui constituent une concurrence déloyale bien plus dommageable pour l'emploi. Il faut également aborder l'aspect social. La fiscalité des sociétés a diminué de 25 % pendant les dix dernières années en Europe et la fiscalité du travail, au niveau des personnes physiques, a augmenté exactement du même pourcentage.

Nous devons parler de l'ensemble et nous donner le temps, au niveau européen, de créer un système cohérent, nouveau, et qui ne soit pas seulement l'alignement sur le dernier de la classe. ■

Propos recueillis par Colette Cova

Le secteur financier à Luxembourg

- ● ● ● ● ● ● ●
- Sa contribution au PIB est de l'ordre de 18 %.
- Il compte 9,8 % de la population active.
- A la fin 1998, le Grand-Duché comptait 209 établissements bancaires pour un total de bilan de 21 976 milliards de francs luxembourgeois.